



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 14/20250422

OBJET : Répartition intercommunale des charges scolaires.

THÉMATIQUE : 9.1. Autre domaine de compétence des communes
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **VINGT-DEUX AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEFEUVRE M-F - LEROUX S. - GUILLEMOT C. - HUYGHE P. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. - LAVOISIER E.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné procuration :

CRAS A. ayant donné procuration à D'HEILLY P.
LELIEUR-D'HIER L. ayant donné procuration à TALANDIER K.
BLOOTACKER P. ayant donné procuration à DEGROOTE G.
FOURNET M. ayant donné procuration à LEFEUVRE MF.
BACQUET F. ayant donné procuration à DINOUARD D.
NZEUBA E. ayant donné procuration à GUILLEMOT C.
BRUNELLE L. ayant donné procuration à RICARD M.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Cédric GUILLEMOT.

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L212-8 du code de l'Education, il y a lieu de réactualiser le montant des frais de scolarité en prenant le coût départemental pour référence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'application du coût moyen départemental par élève, soit :

- Pour un élève de maternelle : 999.92€
- Pour un élève de primaire : 687.68€

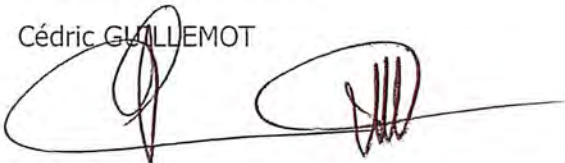
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, 22 AVRIL 2025

Le Secrétaire de séance,

Cédric GUILLEMOT



Le Maire,

Didier DINOUARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

28 MARS 2025

Le Maire,

Didier DINOUARD



Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	14_20250422
Objet :	Répartition intercommunale des charges scolaires
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	080-218007508-20250422-14_20250422-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250422-14_20250422-DE-1-1_0.xml	text/xml	872 o
Document principal (Délibération) Nom original : 14_20250422_R_partition intercommunale des charges scolaires.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-14_20250422-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	556.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	28 avril 2025 à 11h30min32s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	28 avril 2025 à 11h46min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	28 avril 2025 à 11h46min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2025 à 11h46min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2025 à 11h46min48s	Reçu par le MI le 2025-04-28